



ZOOM

Rapport de la CRE sur le pilotage énergétique des bâtiments tertiaires : un gisement de 6 GW d'économie en période de pointe

Le 11 septembre, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a présenté le **rapport de la mission flash** lancée en début d'année sur le **pilotage des bâtiments tertiaires**, à laquelle le SERCE a participé.

De nombreux freins au déploiement de solutions de pilotage de l'énergie dans les bâtiments tertiaires persistent. La mise en oeuvre du **décret BACS** " *semble à ce jour limitée* ", relève le rapport de la CRE, de sorte que " *seulement 6 % des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² sont équipés d'un système de pilotage de l'énergie* " et ceux-ci " *n'utilisent pas systématiquement le potentiel de ces systèmes* ".

Tandis que s'accélère l'électrification des usages, le déploiement des énergies renouvelables, par essence intermittentes " *modifie la disponibilité structurelle de l'électricité décarbonée* ", ce qui rend d'autant plus nécessaire la possibilité de décaler et moduler certains usages des bâtiments (chauffage, ventilation, traitement d'air, éclairage, recharge des véhicules électriques, etc). **En hiver, les bâtiments tertiaires représentent " plus de**

70 % de la consommation électrique française ", indique le gestionnaire du **Réseau de Transport d'Électricité (RTE)**. Le parc tertiaire représente donc un véritable gisement " *d'efficacité et de flexibilité inexploité* ", estimé à **6 GW en période de pointe**.

Fort de ce constat, le document énumère **16 recommandations** d'ordre réglementaire et organisationnel (dont toutes celles proposées par le SERCE), afin de mieux exploiter ce gisement d'économies d'énergie. Le rapport souligne notamment " *le besoin de renforcer les aides financières sur des points précis* ", en pérennisant notamment les **bonifications des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) soutenant l'installation de systèmes de GTB**. " *Il est nécessaire de diffuser la culture de la gestion de l'énergie afin d'accélérer et de fluidifier la mise en place et l'utilisation des systèmes de pilotage* ", indique aussi le document. Il est également proposé de **valoriser économiquement la flexibilité** dans les contrats des opérateurs.

🔗 Consultez le **Rapport de la CRE** (source : <https://www.cre.fr/documents/Publications/Rapports-thematiques>)

> Contexte – AFP - 12/09/2023 - Enerpresse – 13/09/2023

ÉCONOMIE

Le 11 septembre, **Alain Grizard, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)** a rencontré **le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire**, pour définir un **plan de suppression du Gazole Non Routier (GNR), progressif et linéaire**, applicable aux acteurs des travaux publics. Ils se sont également accordés sur la tenue d'**une conférence** le 25 septembre prochain, consacrée à la **structuration d'une filière française de biocarburants professionnels**, réservés notamment aux Travaux Publics. Un **protocole d'accord** pourrait être signé dès la semaine prochaine entre Bercy et la FNTP.

> www.lemoniteur.fr – 11/09/2023

D'après l'**Insee**, après un rebond de 0,5 % de l'activité au 2^{ème} trimestre, **le second semestre s'annonce atone**, avec une progression limitée à **0,1 % au 3^{ème} trimestre, puis de 0,2 % au dernier trimestre**. Pour l'année 2023, elle prévoit désormais un **taux de croissance rehaussé à 0,9 %**, contrairement à ses prévisions antérieures (0,6 %). En dépit d'un léger reflux, le rythme des hausses des prix devrait rester élevé. En 2023, **l'inflation devrait atteindre 5% en moyenne annuelle** (5,2 % hors énergie et produits frais). Interrogés sur le climat des affaires, les dirigeants d'entreprises industrielles ou de services anticipent un ralentissement de l'activité, déjà amorcé dans la construction de logements neufs. La hausse des taux d'intérêt pénalise leurs investissements, alors qu'ils soutenaient l'activité économique depuis 2 ans, et se ressent déjà dans les statistiques de l'emploi. L'assombrissement des perspectives économiques dans le monde et en Europe devrait obliger le **ministère de l'Économie** à réviser à la baisse ses prévisions de croissance pour 2024, dans le cadre du projet de Loi de Finances.

> Les Echos – 7/09/23 – Fig. Eco. – 8/09/23

Le **ministère de l'Économie** a créé cet été une **sous-direction de la transition écologique**, rattachée à la **Direction Générale du Trésor**. Elle sera chargée de suivre " *de manière transversale les enjeux de la transition écologique* " afin de proposer son " *analyse économique et des recommandations sur les politiques en la matière* ". Parmi les 4 bureaux qui lui seront rattachés, l'un concernera **l'énergie** et un autre la **décarbonation**.

> Contexte – 31/07/23 – AEF – 3/08/23

A l'occasion du **prochain projet de loi de Finances (PLF)**, le ministère de l'Économie et des Finances devrait présenter un **dispositif d'obligations vertes et de prêts participatifs verts**. Ils permettraient de "financer des projets de long terme peu rentables à courte échéance", pour "soutenir les investissements lourds dans la décarbonation des PME et ETI industrielles". Le cahier des charges reste à définir, ainsi que les montants mobilisables. Des discussions ont débuté avec la Commission européenne pour déterminer le périmètre des projets concernés. "L'ensemble des projets de décarbonation des procédés de production industrielle (efficacité énergétique de l'usine, électrification, introduction de technologies utilisant de l'hydrogène, etc.) devraient être éligibles."

> Les Echos – 21/07/23

Dans **une instruction du 22 août**, **Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales** répond au souhait de simplification des collectivités territoriales relatives aux **demandes de dotations d'investissements** allouées par l'État. Elle annonce la mise en place en 2024 d'un **formulaire allégé et commun aux deux principales dotations** : la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**. Une "trame nationale" a été conçue par la **Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)** en lien étroit avec une cinquantaine de préfetures. Un recours systématique à la plateforme "**Démarches simplifiées**" sera instauré dès l'an prochain. Les préfets sont appelés à accompagner les élus durant cette transition.

> www.banquedesterritoires.fr – 6/09/23

Le **ministère de l'Économie** a annoncé le **report de l'entrée en vigueur de la dématérialisation de la facturation des entreprises**. Celle-ci devait prendre effet le 1^{er} juillet 2024. "La date du report sera définie dans le cadre des travaux d'adoption de la loi de Finances pour 2024 dans l'objectif de garantir aux 4 millions d'entreprises concernées un passage à la facturation électronique dans les meilleures conditions possibles". Cette décision fait suite aux échanges qui ont eu lieu au premier semestre entre Bercy, les fédérations, les entreprises et les éditeurs de logiciel, ces derniers représentant un maillon essentiel du dispositif.

> Les Echos – 31/07/2023



SOCIAL

À partir de 2024, la découverte des métiers deviendra obligatoire dans tous les collèges. Pour cette première année, les chefs d'établissement sont "invités, dans toute la mesure du possible, à organiser de premières actions" dès la 5^e, en l'inscrivant dans l'emploi du temps des collégiens. Le ministère préconise de **privilégier des rencontres avec des professionnels**. Pour formaliser ce rapprochement école-entreprise, le **ministère de l'Éducation nationale** et **Régions de France** signeront une convention, le 14 septembre prochain, à l'occasion de la finale de la compétition nationale des métiers Worldskills, en y associant le **Medef**. La **réforme des lycées professionnels** suscite particulièrement l'attention de Régions de France, qui redoute la méthode annoncée par le Gouvernement pour transformer la carte des formations professionnelles. **François Bonneau, Président de la Commission Éducation, orientation, formation et emploi** de l'association prône la "souplesse" et une approche pluriannuelle pour intégrer l'évolution "tendancielle" embarquant "bien les transitions écologiques et numériques". Il estime que "si elle préserve la décision finale par la région", la méthode proposée en quatre étapes "est bien trop rigide", au risque de compliquer inutilement la tâche des services régionaux. Selon lui, "la réunion organisée par le sous-préfet apparaît complètement inutile aux régions".

> Les Echos – 30/08/23 - www.banquedesterritoires.fr – 29/08/23

Un décret fixant les **niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage** est paru le 7 septembre dernier. Entré en vigueur le 8 septembre, il révisé les **tarifs de près de 3 300 titres et diplômes** (listés en annexe) considérés comme trop élevés par **France Compétences**, en prenant en compte l'inflation ; il fixe également les tarifs de 522 nouvelles certifications dans une seconde annexe. Cette baisse (soit 5 % des dépenses) représente une économie de 500 M€ en année pleine. Elle fait suite à une première réduction des financements, intervenue l'an dernier, pour une économie de 300 M€ (soit 2,7 % des dépenses).

Consultez le [décret n°2023-858](#) (Source : JO du 7/09/2023)

> www.banquedesterritoires.fr – 7/09/23



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

La **mission sénatoriale "Bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique"**, a présenté ses conclusions le 29 juin dernier. Elle évalue à **40 Mds € le montant des travaux à engager d'ici à 2030** pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. Après avoir évoqué le lancement d'un **plan de rénovation des écoles** en mai dernier, le **Président de la République, Emmanuel Macron** a annoncé le 5 septembre une **enveloppe supplémentaire de 500 M€** destinée aux collectivités locales pour financer ces travaux. Cette rallonge budgétaire, issue du **Fonds vert**, s'ajoutera aux 2 Mds € déjà prévus pour 2024, a précisé le ministère de la Transition écologique. En 2022, sur le millier de projets soutenus par le premier fonds vert, près de 20 % concernaient des rénovations d'établissements scolaires. Le plan de rénovation devrait permettre d'engager des **travaux dans 40 000 établissements au cours des 10 prochaines années** (10 000 d'ici 2027), en mobilisant le Fonds vert, le programme Actee + doté de 220 M€, le fonds chaleur, le tiers financement, le programme EduRenov de la Banque des territoires, ou des prêts de longue durée (de 25 à 40 ans) sur fonds d'épargne, pour les projets plus complexes.

> www.lagazettedescommunes.fr – 6/09/23 - www.actu-environnement.com – 5/09/23 – Contexte – 7/09/23

Enedis s'apprête à déployer d'ici la fin de l'année **plus de 5000 compteurs communicants (baptisés Pinky) dans certains postes basse et moyenne tension**. Objectif : remonter les données en temps réel, à la maille locale (quartier, immeuble...) sur les volumes de tirage ou d'injection d'électricité sur le réseau. Avec l'essor des énergies renouvelables et l'électrification des usages, le dispositif doit permettre de mieux identifier et maîtriser leurs impacts sur le réseau de distribution. **Les villes de Montpellier, Lyon, Bordeaux, Nice ou encore Paris** s'y sont intéressées et utilisent déjà ces données dans leurs tableaux de bord.

> www.journaldunet.com – 21/08/23



D'après un [document de travail](#) du [Secrétariat Général de la Planification Écologique \(SGPE\)](#), la consommation d'électricité du secteur industriel hexagonal devrait fortement augmenter de 58 % d'ici à 2030, par rapport à 2019. Elle s'élèverait alors à 180 TWh, en comptabilisant la production d'hydrogène. Le document souligne en parallèle une diminution globale de la consommation énergétique dans l'industrie, de l'ordre de 3 à 10 %. Selon cette tendance, les plus fortes baisses s'appliqueraient à la consommation des produits pétroliers (-30 %), de gaz (-29 %) et de charbon (-65 %). Toutefois, cette tendance baissière de la consommation énergétique dans l'industrie, reste soumise à différents facteurs. Selon les scénarii envisagés en matière d'efficacité énergétique et de sobriété, l'écart de consommation d'énergie fossile pourrait en effet fluctuer de plus ou moins 22 TWh. Par ailleurs, en cas de réindustrialisation importante, la consommation énergétique pourrait augmenter de 37 TWh, dont 20 TWh d'électricité supplémentaire (comprenant la production d'hydrogène), nécessitant de sécuriser l'approvisionnement. La décarbonation de la chaleur haute température exige également des réserves de biomasse en quantité suffisante. Le SGPE souligne enfin l'importance des prix des énergies décarbonées. Augmenter de 20 €/MWh les prix de l'électricité (pour passer de 60 € à 80 €), pourrait accroître les besoins d'aides publiques d'environ 6 Mds€, à rythme de décarbonation constant.

Consultez le [document de travail du SGPE](#) (source : <https://www.gouvernement.fr>)

> Contexte - 20/07/23 - Enerpresse – 21/07/23

Les ministères de la transition écologique et de la transition énergétique ont lancé le 22 août dernier, une consultation publique qui s'est achevée le 14 septembre. Elle concerne un projet de décret portant obligation d'intégrer à certains parcs de stationnement extérieurs (publics et privés) un dispositif d'ombrières photovoltaïques ou un dispositif végétalisé. Ce projet de texte détaille les critères d'exonération de ces obligations, en fonction de contraintes techniques, sécuritaires, architecturales et patrimoniales fixées par la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021. Il prévoit également les modalités d'exonération liées à un surcoût d'installation des dispositifs, lorsqu'une obligation ne peut être satisfaite dans des conditions économiquement acceptables du fait de l'existence d'une contrainte technique. Un arrêté fixera les modulations des seuils de surcoût. La consultation s'est achevée le 14 septembre. L'Association des Maires de France (AMF) regrette la trop grande complexité du texte et déplore l'absence de prise en compte du renforcement des réseaux électriques dans l'étude d'impact. "Pourtant, en particulier dans les zones peu denses, cela peut s'avérer coûteux", souligne l'AMF.

Consultez le [projet de décret](#) (source : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> www.lemoniteur.fr – 23/08/23 - Contexte 30/8/2023

Un projet d'arrêté permettrait d'étendre le périmètre des projets d'autoconsommation collective en zone rurale (bourgs ruraux et zones où l'habitat est dispersé) ou périurbaine. Actuellement limitée à 2 km (parfois à 20 km par dérogation en zone rurale), cette distance maximale pourrait être portée, de manière dérogatoire, à 10 km si tous les participants sont situés dans une ou plusieurs communes rurales ou périurbaines. Le texte, qui modifie un précédent arrêté du 21 novembre 2019, devra préciser le type de communes réellement concernées. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a émis un avis favorable. Elle invite toutefois les pouvoirs publics à n'accorder cette dérogation qu'aux zones où la densité de population est réellement intermédiaire. Elle souligne également que ces opérations ne pourront pas systématiquement bénéficier de l'option de double tarification d'utilisation du réseau (Turpe), celle-ci ne s'appliquant qu'aux opérations d'autoconsommation "dont tous les participants se situent à l'aval d'un même poste HTA/BT, qui est la seule situation dans laquelle des coûts de réseaux peuvent être évités". Fin juin, on dénombrait 224 sites opérationnels d'autoconsommation collective (vs 169 fin février 2023), soit une capacité totale installée de 14 MW, autour de 3 150 participants, soit en moyenne "2 producteurs et 13 consommateurs par opération". Les collectivités portent 60 % des projets.

Consultez la [délégation de la CRE](#) (source : <https://www.cre.fr>)

> Enerpresse – 7/08/2023 – www.lemoniteur.fr – 22/08/23 - www.lagazettedescommunes.com – 25/08/23

En septembre, Vinci Autoroutes, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, des industriels et le Cerema vont expérimenter en conditions réelles la recharge dynamique pour les poids lourds. Deux technologies seront testées sur deux tronçons de l'A10 : la recharge par induction en intégrant les bobines magnétiques sous le bitume, et la recharge par rail conducteur. Des essais sur pistes fermées seront également réalisés par le Cerema à Rouen. L'expérimentation se prolongera durant 3 ans, pour un budget de 26 M€, en partie financé par l'État dans le cadre du plan France 2030.

> Enerpresse – 24/7/2023

EN RÉGIONS

Quelques opérations de rénovation de l'éclairage public :

- à Rambouillet (78), des travaux de rénovation de l'éclairage public permettront de rénover l'éclairage de 153 rues pour un budget de 4 M€. Le fonctionnement du réseau d'éclairage sera optimisé, pour permettre d'abaisser jusqu'à 60 % la consommation d'électricité de l'éclairage public.
- à Dieppe (76), le passage à la led de l'éclairage du front de mer devrait permettre d'économiser 80 % de la consommation d'électricité, pour un investissement de 0,5 M€, dont 192 k€ ont été subventionnés via la DSIL
- à Bayonne (64), de nombreux habitants s'étant plaints, la mairie a décidé d'en finir avec l'extinction de l'éclairage dans certains quartiers. Des détecteurs de présence vont être installés. "Ça demande une modernisation du réseau, qui ne peut pas se faire en quelque mois et de manière généralisée", explique Laurence Hardouin, adjointe en charge de la transition énergétique.
- à Nantes (44), après une première phase de travaux débutée en 2016, la ville s'apprête à lancer un plan d'action pour convertir en leds la totalité des 97 000 points lumineux d'ici à 2026. Le coût de l'opération s'élève à 30 M€, que la Banque des territoires financera à hauteur de 25 M€ via l'intracring. Des demandes sont en cours d'instruction pour bénéficier d'aides du Feder et du Fonds Vert. Le plan de rénovation vise à réduire de moitié la consommation énergétique par rapport à 2021, pour passer de 35 GWh à 17 GWh. Un système de télégestion des armoires sera généralisé pour permettre de piloter le réseau.
- à Montpellier (34), la Métropole a signé une convention de partenariat avec la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE2, qui "financera à hauteur de 168 000 € (sur un budget total de 450 000 €) la réalisation du plan lumière de la collectivité, la mise à jour du programme pluriannuel de rénovation, l'étude de l'évolution de la pollution lumineuse et la réalisation d'un jeu de sensibilisation sur cette thématique". Le plan Lumière sera défini d'ici octobre prochain. Il vise l'atteinte de 3 objectifs : un passage au 100% LED d'ici à la fin du mandat (47 % actuellement) ; une réduction de la consommation de 20 GWh/an par rapport à 2019 et la généralisation des dispositifs de télégestion des armoires, pour faciliter la programmation et la gradation de l'éclairage.

.../...



- **Dans le Tarn (81)**, depuis 2017 un tiers du parc d'éclairage des 213 communes adhérentes au **Syndicat d'Énergie** est passé à la led (soit 10 000 points lumineux sur 30 000), avec un abaissement de puissance de 70 % en cœur de nuit. Depuis 4 ans, 600 points lumineux sont équipés de **capteurs de formes**, pour un surcoût de 300 €/luminaire. En 2023, le syndicat d'énergie entend proposer une solution moins onéreuse (150 €/point lumineux) de **pilotage à distance**, via une connection 4G, intégrant différents scénarii. Ce dispositif est actuellement déployé sur 1200 luminaires de la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe. 63 autres communes en bénéficieront. Objectif : **réduire de 80 % la consommation d'énergie**. Cette opération représente un coût total de 1,8 M €. Elle bénéficie des aides du **Fonds Vert à hauteur de 450 k€**.

> Smart City Mag – 01/06/23 et 12/09/23 - www.lemoniteur.fr – 11/09/23 - www.francebleu.fr - 11/08/23 - <https://actu.fr/normandie> - 15/08/23

Pays de la Loire. Lauréat de l'**appel à projets "Zones Industrielles Bas Carbone" (ZIBAC)** du plan France 2030, le **port Nantes-Saint-Nazaire** recevra une aide totale de 4,1 M€, financée à 50 % par l'État et l'autre moitié par des collectivités et des industriels locaux. Les émissions des activités de cette zone portuaire représentent près de 8 % des émissions industrielles nationales (vs 21 % pour Dunkerque, par exemple), soit 78 MteqCO₂ en 2021. Plusieurs solutions de décarbonation sont envisageables : production d'hydrogène renouvelable en mer, reconversion de la centrale à charbon de Cordemais, ou autoconsommation à base de panneaux photovoltaïques.

> [Enerpresse](https://www.enerpresse.fr) – 27/07/2023

Grand Est. La **Communauté d'agglomération d'Épinal (88)** se lance dans l'**autoconsommation collective**. Equipée de panneaux photovoltaïques, la Maison de l'Habitat et du territoire d'Épinal consomme directement une partie de l'électricité générée, le reste étant déduit des consommations d'électricité de 3 autres sites communautaires : le stade d'eaux vives, la patinoire et la Bibliothèque Multimédia Intercommunale. Plusieurs projets photovoltaïques sont en cours, avec l'objectif de **couvrir 10% de la consommation électrique totale du territoire**.

> epinalinfos.fr – 07/23

EN EUROPE

Bruxelles. Alors que la **réforme du marché de l'électricité** est en cours de discussions, la politique française de modernisation du parc nucléaire s'affronte à la position allemande. Mi-mars, la **Commission européenne** a présenté un **projet de loi visant à endiguer la volatilité des prix de l'électricité décarbonée**. Le texte ouvrirait la possibilité aux États membres de subventionner la production d'énergie (renouvelable ou nucléaire) sur leur territoire, qu'il s'agisse d'installations existantes ou futures. La future loi permettrait aussi aux États membres de capter les superprofits des producteurs d'électricité en cas de flambée des prix de l'électricité. La **Commission Industrie du Parlement européen** a toutefois amendé le projet de réforme pour limiter le soutien public aux centrales nucléaires existantes. L'Allemagne, le Luxembourg et l'Autriche s'y opposent également. " *Berlin a une peur panique que son industrie perde en compétitivité. Il veut maintenir des prix élevés de l'électricité pour que la France ne bénéficie pas du nucléaire* ", estime un diplomate européen pronucléaire. Berlin, qui accélère le déploiement d'unités de production d'énergies renouvelables, plaide pour un dispositif européen qui permettrait de subventionner la construction de futures installations de production électrique. Un moyen de séduire au passage les alliés de la France peu dotés en capacités nucléaires existantes, qui pourraient ainsi soutenir financièrement la construction de nouvelles centrales. En contrepartie " *L'Allemagne veut pouvoir faire plus d'aides d'Etat* " et prévoit ainsi de subventionner à hauteur de 30 Mds € d'ici à 2030, une partie des dépenses d'électricité des industries énergivores, à condition d'obtenir l'aval de la Commission.

> [Le Monde](https://www.lemonde.fr) – 28/07/2023

Bruxelles. La **Commissaire à l'Énergie, Kadri Simson** souhaite définir un "**plan d'action**" pour les réseaux de transport et de distribution d'énergie européens. Le 7 septembre s'est tenue une conférence, à l'initiative de la Commission, pour réfléchir au sujet. Parmi les problématiques abordées figuraient " *l'octroi de permis, la congestion du réseau et l'accès au financement* ". Début 2024, la commissaire présentera un « document d'orientation sur le partage des coûts » relatifs au raccordement des capacités éoliennes en mer au réseau continental. Regroupant les industriels des réseaux électriques et du secteur éolien, **Eurelectric** et **WindEurope** préconisent de **revoir la planification**. Eurelectric défend une période de 5 ans pour les réseaux de distribution, avec des projections s'étendant jusqu'en 2050. Ils réclament **une meilleure anticipation des investissements nécessaires** pour atteindre les objectifs d'énergie renouvelables et d'électrification en 2030. WindEurope plaide pour un **doublé des investissements européens dans les réseaux** (de 40 Mds €/an à 80 Mds €/an). Eurelectric insiste également sur la **révision des procédures de délivrance des permis pour en réduire les délais**, notamment via un "*cadre européen contraignant*". La chaîne d'approvisionnement en équipements de réseau doit également être étudiée, selon WindEurope qui souhaite des financements dédiés.

> [Contexte](https://www.contexte.fr) – 6/09/2023 – [Contexte](https://www.contexte.fr) – 8/09/23



NOMINATIONS

- **Philippe Armand**, diplômé de l'Ensam, rejoint le **Sycabel** où il succède à Marie-Thérèse Blanot en tant que **Délégué général**.
- **Romain Bonenfant**, 43 ans, diplômé de l'École polytechnique et de Mines Paris, succède à Michel Combot à la **Direction générale de la Fédération Française des Télécoms**.
- **Sophie Murlon**, diplômée de l'École polytechnique et des Mines, succède à Laurent Michel à la tête de la **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)**, rattachée au ministère de la Transition énergétique.

> [Enerpresse](https://www.enerpresse.fr) – 25/07/23 – [Les Echos](https://www.lesechos.fr) – 1^{er} août – www.sycabel.com – 6/09/23

